



**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 13 novembre 2024 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents (15) : AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, CADAMURO Joëlle, DESNOS Claudine, FOUCAULT Damien, FRANÇOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GUARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien, MASON Cathy, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (2) : BONNIEL Aude a donné procuration à BOÏAGO Marie-Claire, DE SEQUEIRA Julie a donné procuration à MODESTO Jérôme

Absents excusés (2) : DESGARCEAUX Nathalie, MESSINA Nathalie

Secrétaire de séance : FRANÇOIS Claude

2024-10-1

DELIBERATION DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE ENTRE LE 15 OCTOBRE 2024 ET LE 18 NOVEMBRE 2024

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises entre le 15 octobre 2024 et le 18 novembre 2024.

Décision n°	Date	Thème	Titre
D.1.2024.10	31/10/2024	Finances	ADMISSION DES TITRES DE RECETTES EN NON-VALEUR
D.1.2024.11	04/11/2024	Commande publique	ADOPTION D'UN MARCHÉ POUR LA CONCEPTION-REALISATION D'UN PUMPTRACK

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-7-1 du 3 juillet 2023 portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

PREND ACTE de la présentation des décisions prises par Monsieur le Maire entre le 15 octobre 2024 et le 18 novembre 2024.

CETTE DELIBERATION NE DONNE PAS LIEU A UN VOTE

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance
FRANCOIS Claude



Le Maire,
MOIGNON Jean-Louis



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.